

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

19 décembre 2025

Date de la réunion :

15 janvier 2026

L'An deux mil vingt six le **15 janvier à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

**Membres présents :**

**Titulaires** : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Annick BARRÉ, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

**Titulaires excusés** : Gérard CHOPIN, Jean-Marc MORETTI, Nelly ANTOINE, François FROMET, Corinne GARCIA, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Pascal HUGUET, Catherine LHERITIER,

**Suppléants** : Michèle AUGE, Jean-Claude CHADENAS, José ABRUNHOSA

**Suppléants excusés** : Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, Stéphane LEDOUX, Odile SOULÈS, Gérard CHAUVEAU

**Pouvoirs :**

François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET  
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Claire GRANGER  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°02.2026

Marie-Pierre BEAU été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Ressources Humaines  
Personnel

Création de poste – Mise à jour  
du tableau des effectifs à  
compter du 1<sup>er</sup> février 2026

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans ce cadre, le Président propose la création de poste suivante, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 :

➤ Filière administrative

- 1 poste à temps complet pour assurer les missions de référente assurance statutaire et secrétaire du conseil médical formation plénière au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver la création** du poste suivant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 :
  - o 1 poste à temps complet pour assurer les missions de référente assurance statutaire et secrétaire du conseil médical formation plénière au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2026
- **d'inscrire** les crédits au budget de l'établissement affecté au chapitre 012
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 15 janvier 2026

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre BEAU

Le Président,

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 19-01-2026  
Exécutoire le : 19-01-2026.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE